



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°16/1224

Le Directeur

OBJET : Délégation de signature à Madame Criselda HAUDEBOURG, Adjoint des Cadres Hospitaliers chargé des Affaires Médicales

Le Directeur,

VU la Loi n° 91.748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,

VU la Loi 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016, nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri EY de Bonneval à compter du 29 août 2016,

VU l'organigramme de l'établissement,

DECIDE :

Article 1

Délégation permanente et personnelle de signature est accordée à Madame Criselda HAUDEBOURG, Adjoint des Cadres Hospitalier chargé des Affaires Médicales, à l'effet de signer :

- . les demandes de congés des praticiens,
- . les attestations,
- . les demandes de formation,
- . les courriers sans incidence financière
- . états de frais (frais de mission et frais de formation)

Article 2

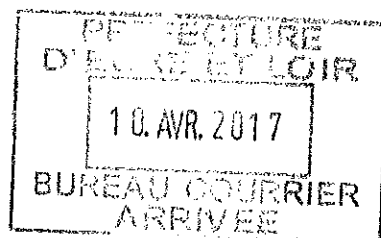
La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur

Article 3

Cette délégation de signature peut être retirée à tout moment.

Signature du
mandataires

Criselda HAUDEBOURG



Article 4

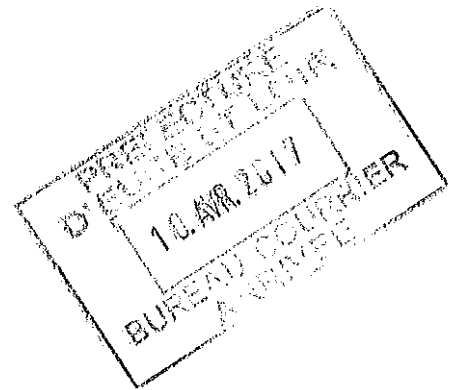
La présente décision prendra effet à compter du 29 août 2016.

Fait à BONNEVAL,
le 29 août 2016

Philippe VILLENEUVE



Centre Hospitalier Henri m
* Le Directeur



Destinataires :

- Madame la Présidente du Conseil de Surveillance
- Trésorerie hospitalière
- DT28
- Madame HAUDEBOURG, ADCH DG/DAM
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- Direction